PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er DECEMBRE 2025

Présents : André BOIS, Murielle GARCIA, Philippe MENARD-BOCQUET, Marion VANBERVLIET, Emmanuel CABRIT, Sylvie PAQUET, Alain SABY
Excusé : Mireille GOUMAS, Maryan RIBICIC
Pouvoirs : 1
Date de la convocation : 27/11/2025
Début de séance : 19h30
Secrétaire de séance : Marion VANBERVLIET

Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 9 octobre 2025

Le Maire propose d'arrêter le procès-verbal de la séance précédente.

En l'absence d'observation, le procès-verbal de la séance du 9 octobre dernier est arrêté à l'unanimité.

Préambule - Information virement de crédits par arrêté du Maire

Les travaux de rénovation thermique de l'école seront budgétisés sur l'année 2026 mais les frais d'architectes relatif aux études et demandes d'autorisations de travaux et d'accessibilité doivent être régler en 2025.
C'est pourquoi un virement de crédits interne a été réalisé en section d'investissement tel que :

Opération 107 – article 231 *Rénovation thermique de 3 gites*	- 11 000 €
Chapitre 23 - Article 231 *Immobilisation corporelles en cours*	+ 11 000 €

1) Rénovation Thermique de l'école - Demande de subventions

Délibération 2025-12-01/01

Le maire rappelle le projet d'amélioration énergétique de l'école, l'audit réalisé par un BE spécialisé et la commande faite à Mme Julien, architecte pour accompagner la commune comme Maître d'Œuvre.

Ce cahier des charges est finalisé.
La déclaration préalable est revenue positive.
Le dossier d'accessibilité et de sécurité est en attente de réponse.

L'estimation du coût des travaux prévus se monte à 128 650 euros HT
Le maire propose de déposer 3 demandes de subvention : Au CD73 via le FDEC, à l'Etat via la DETR et au SDES avec qui nous avons une convention d'assistance.

Le début des travaux est prévu pour les vacances scolaires de printemps et se termineront pendant les vacances scolaires d'été.

Après discussion, le conseil :

- Approuve les demandes de subvention ci-dessus au CD73, à l'Etat et au SDES pour les montants les plus élevés possibles (limités à 80% du montant total HT)
- Mandate le maire pour engager toutes les démarches nécessaires, dont l'autorisation de démarrer les travaux avant réception des arrêtés.

- S'engage à inscrire les sommes au budget primitif 2026.

Pour : 8 **Contre : 0** **Abstention : 0**

2) Ecole - bilan RPI 2021-2024

Le maire rappelle que les communes d'Ayn et de Dullin sont associées au sein d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).
Un tableau de péréquation est établi chaque année. Il répartit les charges et recettes de chaque commune pour l'ensemble des frais (personnel, énergies, assurances, repas, etc.) et permet de répartir ces coûts au prorata du nombre d'enfants originaires de chaque commune.
Les tableaux ci-dessous montrent l'évolution des charges et recettes des deux communes de 2021 à 2024.

RPI 2021-2022

AYN

Dépenses	Recettes
108 142.90 €	47 314.75 €
Bilan global Ayn	
-	60 828.15 €

Reversement d'Ayn à Dullin
15 627.98 €

DULLIN

Dépenses	Recettes
69 122.35 €	0 €
Bilan global Dullin	
-	69 122.35 €

Déficit de Dullin à combler par Ayn
- **15 627.98 €**

RPI

Total Dépenses	Total recettes
177 265.26 €	- 47 314.75 €
Bilan Réel RPI	
	129 950.51 €

Coût par élèves Ayn (32)	Coût par élèves Dullin (60)
- 1 412.51 €	- 1 412.51 €
Charges pour Ayn	Charges pour Dullin
- 45 200.18 €	- 84 750.33 €

RPI 2022-2023

AYN

Dépenses	Recettes
120 146.90 €	50 991.70 €
Bilan global Ayn	
-	69 155.20 €

Reversement d'Ayn à Dullin
9 976.41 €

DULLIN

Dépenses	Recettes
86 400.49 €	0 €
Bilan global Dullin	
-	86 400.49 €

Déficit de Dullin à combler par Ayn
- **9 976.41 €**

RPI

Total Dépenses	Total recettes
206 547.39 €	- 50 991.70 €
Bilan Réel RPI	
	155 555.69 €

Coût par élèves Ayn (35)	Coût par élèves Dullin (57)
- 1 690.82 €	- 1 690.82 €
Charges pour Ayn	Charges pour Dullin
- 59 178.80 €	- 96 376.90 €

RPI 2023-2024

AYN

Dépenses	Recettes
131 244.27 €	57 889.40 €
Bilan global Ayn	
-	73 354.87 €

Reversement d'Ayn à Dullin
7 437.49 €

DULLIN

Dépenses	Recettes
100 593.78 €	0 €
Bilan global Dullin	
-	100 593.78 €

Déficit de Dullin à combler par Ayn
- **7 437.49 €**

RPI

Total Dépenses	Total recettes
231 838.05 €	- 57 889.40 €
Bilan Réel RPI	
	173 948.65 €

Coût par élèves Ayn (36)	Coût par élèves Dullin (59)
- 1 831.04 €	- 1 831.04 €
Charges pour Ayn	Charges pour Dullin
- 65 917.38 €	- 108 031.26 €

Ces tableaux sont à titre informatif, il n'y pas besoin de délibérer.

La commune d'Ayn est redevable de 33 041,88€ pour trois années scolaires.
L'année scolaire 2024-2025 reste à solder.

3) Approbation des nouveaux statuts du SDES

Délibération 2025-12-01/02

Le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES), autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité a progressivement élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités. Aujourd'hui, le SDES propose un accompagnement technique et financier sur diverses missions : enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique.

Les statuts du SDES ont été modifiés pour permettre notamment l'intégration des EPCI et développer de nouveaux services à l'intention de ses adhérents.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Après avoir pris connaissances du projet de statuts, le conseil municipal,

Accepte la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie.

Pour : 8 **Contre : 0** **Abstention : 0**

4) Demande de subvention de l'association Les Papillons blancs

Délibération 2025-12-01/03

L'association « les papillons blancs » accueille des personnes souffrant de handicap mental et sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention. Elle *a* accueilli une personne du village depuis de nombreuses années jusqu'au mois de septembre 2025.

Le conseil décide d'octroyer 150€ à l'association « les papillons blancs ».

Pour : 8 **Contre : 0** **Abstention : 0**

5) Tarifs de location des salles, gites et draps

Délibération 2025-12-01/04

a) Tarifs salle du bon temps à partir du 1er décembre 2025 :

La commune met à disposition la salle du bon temps pour une durée de 4 mois à hauteur de 150€/mois pour l'activité professionnelle de sophrologie dans le cadre d'une convention de mise à disposition.
Le conseil autorise le maire à signer la convention.

Pour : 8 **Contre : 0** **Abstention : 0**

b) Tarifs salle des fêtes à partir du 1er octobre 2026

La dernière augmentation du tarif de la salle des fêtes remonte à 2023.
Il est proposé d'augmenter les tarifs comme suit :
Une augmentation correspondant à environ 3% par an.

	Extérieurs	**Dullinois**
Location Salle Entière maxi 240 personnes	660 €	330 €
Salle grande salle sans bar maxi 150 personnes	550 €	275 €
Salle du bar maxi 90 personnes	280 €	140 €
Caution sous forme de 2 chèques - 800 € en cas de dégradation - 200 € en cas de ménage non fait ou non satisfaisant	1000 €	1000 €

Au vu de l'augmentation de la salle des fêtes, il s'avère cohérent de faire évoluer le tarif groupe (salle des fêtes + gites) d'1€ par personne / 2 nuits à partir du 1er octobre 2026 comme suit :

Salle des fêtes	Prix par personne pour 2 nuits Période hivernale : du 1er week-end d'octobre au dernier week-end de mars	Prix par personne pour 2 nuits Période estivale : du 1er week-end d'avril au dernier week-end de septembre
Salle des fêtes entière	46€	44€
Partie grande salle	50€	47€
Partie salle du bar	47€	45€

c) Tarifs de location des gites 2026-2027

Jusqu'à aujourd'hui, le tarif de l'électricité était facturé par forfait, rajouté en fin de séjour.

Il est proposé d'inclure le forfait électricité dans le prix de location et d'augmenter le tarif en moyenne de 5% comme suit :

Tarifs 2026-2027

Périodes	Gîte 4 couchages	Gîte 6 couchages
Séjour 2 nuits Charges comprises	**170 €**	**200€**
Séjours à la semaine :	Gîte 4 couchages	Gîte 6 couchages
BASSE SAISON Semaine du 19/09/2026 au 18/12/2026 Semaine du 02/01/2027 au 02/04/2027 Charges comprises	**297 €** +42€/nuit supplémentaire	**331 €** +47€/nuit supplémentaire
MOYENNE SAISON HIVER Semaine du 19/12/2026 au 01/01/2027 Charges comprises	**427 €** +61€/nuit supplémentaire	**462€** +66€/nuit supplémentaire
MOYENNE SAISON PRINTEMPS / ETE Semaine du 03/04/2027 au 09/07/2027 Semaine du 28/08/2027 au 18/09/2027 Charges comprises	**406€** +58€/nuit supplémentaire	**441€** +63€/nuit supplémentaire
HAUTE SAISON Semaine du 10/07/2027 au 27/08/2027 **Location minimum de 04 nuitées** Charges comprises	**550€** +78€/nuit supplémentaire	**586€** +83€/nuit supplémentaire

d) Tarif de location des draps :

Il est proposé de passer le tarif de location de la paire de draps de 6 à 10 euros.
Le nettoyage des draps coûte aujourd'hui entre 6 et 7€.

Au vu des éléments exposés, Le conseil valide l'ensemble des tarifs proposés.

Pour : 8 **Contre : 0** **Abstention : 0**

6) Transfert de la RD37a par le Département à la commune de Dullin

Délibération 2025-12-01/05

Lors des travaux d'aménagement du village des gites en 2023, il avait été convenu que la RD37a serait transférée du Département à la commune après réfection de la chaussée.

Cela étant fait, le maire propose d'acter ce transfert par la signature d'une convention proposée par le Département.

Le conseil municipal, après lecture de la convention, et après en avoir délibéré,

- Approuve la convention de transfert de la RD37a
- Autorise le maire à signer cette convention avec le Département de la Savoie.

Pour : 8 **Contre : 0** **Abstention : 0**

7) Renouvellement de la convention avec 30M d'amis pour l'année 2026

Délibération 2025-12-01/06

Sylvie rappelle,

- qu'une convention avec la fondation 30 M. d'Amis est signée depuis quelques années pour la stérilisation et l'identification des chats errants de la commune

- que la fondation s'engage à régler 50% des frais engagés.

A l'heure actuelle, ils restent encore des chats errants à prendre en charge.

Il est proposé au conseil de renouveler la convention pour la stérilisation et l'identification de 10 chats, soit 600€ (moyenne de 60€ par chat à charge de la commune, le reste étant pris en charge par 30M d'Amis) en sachant que les crédits non utilisés sont reconductibles sur l'année suivante.

Après en avoir délibéré, le conseil,

- valide la proposition de renouvellement de la convention avec 30M d'Amis pour 10 chats
- Autorise le maire à signer ladite convention

Pour : 8 **Contre : 0** **Abstention : 0**

8) Travaux Gabriaux

La démolition de l'ancien bâtiment agricole est terminée. Les parties en béton ont été broyées et stockées sur place.

Le charpentier est venu reprendre la bordure du toit de la grange en pierre.

SILVAE est en contact avec la DDT qui doit valider le dimensionnement des ouvrages de rétention des eaux pluviales et travaille sur la rédaction d'un projet de bail emphytéotique pour le présenter au conseil.

Un travail de nettoyage, broyage des ronciers, arbres morts, etc. serait à réaliser dans l'hiver.

9) Divers

- **Obtention du titre de Maitre Restaurateur** par M. Antonio GERARD, chef de cuisine du restaurant Les Quatre Saisons.
- **Bulletin municipal**
- **Bibliothèque :** création d'une boîte à livres et d'une boîte pour le retour des livres hors horaires d'ouverture de la bibliothèque
- **Vœux du maire :** dimanche 19 janvier 2026 à 11h00 à la salle des fêtes

Fin de séance : 20h45

Prochain conseil municipal : jeudi 15 janvier 2026

